

### Délais pour l'examen oral du 22 novembre 2018

L'examen a pour but de contrôler les compétences définies dans le règlement. Merci de respecter les délais :

<b>Inscription</b> Sur Dossier 23.5.2018 au plus tard	Envoi au secrétariat du système modulaire FFA : • Formulaire d'inscription • Dossier complet	
<b>Inscription</b> 20.7.2018 au plus tard	Envoi au secrétariat du système modulaire FFA : • Formulaire d'inscription • Dossier complet	
Confirmation d'admission : au plus tard semaine 35 / 2018	Confirmation écrite de la Commission Assurance Qualité (CAQ) <b>* Veuillez prendre note :</b> Une décision positive ne garantit pas automatiquement l'admission à l'examen 2018. L'ordre d'inscriptions fait foi.	Veillez vous référer aux dispositions correspondantes du règlement et des directives.
Décision d'organisation de l'examen : sem. 35 / 2018	<b>* Participation définitive ou annulation EPS 2018</b>	
<b>Partie écrite</b> jusqu'au 18.10.18 au plus tard	Envoi au secrétariat modulaire FFA : • Travail de diplôme en deux exemplaires en version papier et sur CD ou clé USB (format PDF).	
<b>Partie orale</b> 22.11.2018	• Entretien spécifique au travail de diplôme • Deux mandats de travail (y.c. temps de préparation sur place)	La présence durant tout l'examen est obligatoire.

**Lieu de l'examen oral** le lieu précis va être communiqué à temps

**Langue** français / allemand / italien

**Groupe d'experts** G. Ambrosio Calasso, R. Aretano, E. Borra, G. Bottazzoli, R. Bruchez Ischi, D. Carron, R. Dubach, R. Devaux, R. Eckhardt, Ch. Gigon, C. Gonzalez, M. Hagenow, H. Helmy, G. Marengi, M. Minelli, H. Notter, R. Oeschger, G. Probst, Y. Purtschert, S. Rösner, N. van der Stroom, D. Wider, K. Wüest-Schöpfer

(Selon le règlement – art. 3.2, une récusation d'un(e) expert(e) peut être faite. La demande doit être motivée par écrit et parvenir au secrétariat avec l'inscription).

**Inscription** **Geschäftsstelle Ausbildung der Auszubildenden**  
c/o SVEB Schweizerischer Verband für Weiterbildung  
EPS  
Oerlikonerstrasse 38, 8057 Zürich

**Coûts** **Les taxes de CHF 2'600.00** (sous réserve de modifications) **doivent être réglées dans les dix jours après réception de la facture.**

Taxe pour la participation à l'examen professionnel supérieur	CHF	2'200.–
Taxe pour l'analyse du dossier d'admission	CHF	300.–
Taxe pour le diplôme	CHF	100.–
<b>TOTAL</b>	<b>CHF</b>	<b>2'600.–</b>

En cas d'échec, le remboursement de la taxe de diplôme de CHF 100.00 peut être demandé.

**Empêchement** Selon le règlement, les candidats qui se retirent pour de justes motifs (art. 4.21 - service militaire, service de protection civile ou service civil imprévu; maladie, accident ou maternité; décès d'un proche) ont droit au remboursement du montant payé, déduction faite des taxes d'analyse de dossier d'examen et de diplôme.

**Retrait** **En cas d'empêchement ou pour des informations complémentaires, veuillez prendre contact avec le secrétariat.**

**Renseignements**

Madame Jessica Giulio, 022 994 20 10 ou [jessica.giulio@alice.ch](mailto:jessica.giulio@alice.ch)